



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 19 h 30, le 29 septembre 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marcel Soucy, maire**
Jean-Claude Gaudreau, conseiller au siège no. 1
Marie-Ève Godbout, conseillère au siège no. 3
Régis Soucy, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Mathieu-Olivier St-Louis, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT ABSENTS : Renald Roy, conseiller au siège no. 2

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Danny Lavoie, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Marcel Soucy, la séance est ouverte à 19 h 37.

RÉS.12.09.25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y ajoutant les points suivants :

16. a) Autorisation de paiement à Réfrigération Mercier Inc. de la facture n° 9161, datée du 31 juillet 2025, au montant de 7 380. \$ + taxes, pour l'achat et l'installation d'une thermopompe à l'édifice Émile-Côté (bureau de poste).

16. b) Acceptation du devis présenté par Informidata Solutions PME pour les services d'utilisation de licences, de sauvegarde des données, protection antivirus et protection cybersécurité – Budget rég.

16. c) Modification de la tarification des heures de glace du Centre sportif Claude-Jourdain de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.13.09.25

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 02 SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 02 septembre 2025** soit et est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.14.09.25

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et résolu unanimement que le Conseil **APPROUVE** :

- Les comptes payés au 30 septembre 2025, chèques #36463 à #36471 inclus, et les déboursés #439 à #466 inclus, pour un montant de 98 848.05 \$;
- Les comptes à payer au 30 septembre 2025, chèques #36472 à #36523 inclus, pour un montant de 206 878.90 \$;
- Total des comptes au 30 septembre 2025 : 305 726.95 \$

ADOPTÉE

RÉS.15.09.25

APPROBATION DES ÉCRITURES AU JOURNAL GÉNÉRAL (#185 À #201 INCLUSIVEMENT)

Il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et résolu à l'unanimité que le Conseil **APPROUVE les écritures au journal général comportant les numéros #185 à #201 inclusivement**, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 AOÛT 2025

L'état des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 31 août 2025 ont préalablement été déposés par la trésorière à chacun des membres du Conseil municipal.

RÉS.16.09.25

AUTORISATION DE PAIEMENT – DOTATION DU POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS – ÉVALUATION ET ENTREVUES – CANDIDAT N° 35898 – RÉSEAU D'EXPERTS BRH – 1 100. \$ + TAXES – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et unanimement résolu d'**AUTORISER** le paiement à *Réseau Experts brh* de la facture numéro 034000, datée du 29 août 2025, au montant de **1 100. \$ + taxes**, pour les services professionnels rendus dans le dossier de dotation du poste de Directeur des travaux publics en lien avec le candidat n° 35898; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.17.09.25

PROGRAMME PRIMA – AUTORISATION DE PAIEMENT – ACHAT D'UNE PORTE D'ACIER UNO N700 POUR LES BESOINS DU LOCAL COMMUNAUTAIRE DU 44 RUE NOTRE-DAME – ENTREPRISE FENÊTRES GASPÉSIENNES – 1 826.31 \$ + TAXES – SUBVENTION PROGRAMME PRIMA

Il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et unanimement résolu d'**AUTORISER** le paiement à *Fenêtres Gaspésiennes* de la facture numéro 54799, datée du 28 août 2025, au montant de **1 826.31 \$ + taxes**, pour l'achat, la livraison et l'installation d'une porte d'acier-mécanisme panique UNO N700-36", au local communautaire situé au 44 rue Notre-Dame à Cap-Chat et d'en **AFFECTER** la dépense à la subvention à recevoir du programme **PRIMA** (référence 2032659).

ADOPTÉE

RÉS.18.09.25

PROJET ÉCLAIRAGE DES PENTES DU CENTRE DE PLEIN AIR (CPA) DE CAP-CHAT – AUTORISATION DE PAIEMENT – FOURNISSEUR « LES CONSTRUCTIONS J.F.L. » - FACTURE N° 0287 DATÉE DU 25 AOÛT 2025, AU MONTANT DE 17 395.09 \$ + TAXES

ATTENDU QUE la municipalité, en collaboration avec le Centre de Plein Air de Cap-Chat, procède à certains travaux en vue de l'éclairage des pentes de ski;

ATTENDU QUE pour ce faire, la municipalité a sollicité et obtenu une aide financière de la MRC de La Haute-Gaspésie via le projet Volet 4 du Fonds Régions et ruralité (FRR) – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la municipalité a retenu les services de l'entreprise « Les Constructions J.F.L. » afin de procéder à divers travaux en vue d'enfouir un câble électrique pour l'éclairage des pentes;

VU la facture numéro 0287 produite par l'entreprise « Les Constructions J.F.L. », datée du 25 août 2025, au montant de 17 395.09 \$ + taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu :

- De **PAYER** à l'entreprise « *Les Constructions J.F.L.* », la facture numéro 0287, datée du 25 août 2025, au montant de **17 395.09 \$ + taxes**;
- **D'AFFECTER** la dépense à la subvention à recevoir en vertu du FRR – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Projet « Éclairage des pentes du Centre de Plein Air de Cap-Chat ».

ADOPTÉE

RÉS.19.09.25

DEMANDE D'AUTORISATION ADRESSÉE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP) POUR LA CORRECTION DE LA DIGUE EN RIVE GAUCHE DE LA RIVIÈRE CAP-CHAT – AUTORISATION DE SIGNATURE ET NOMINATION D'UN MANDATAIRE AUTORISÉ AUX FINS DE LA DEMANDE

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat doit intervenir pour corriger la digue érigée en mai 2017 en rive gauche de la rivière Cap-Chat;

ATTENDU QUE pour ce faire, une demande d'autorisation en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ, c. C-61.1) doit être adressée au MELCCFP;

ATTENDU QUE la Ville a requis les services de Pesca Environnement, plus particulièrement les services de madame Anne Gabor, pour la représenter aux fins de la demande d'autorisation susmentionnée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** le directeur général-greffier, monsieur Yves Roy, à signer, pour et au nom de la Ville de Cap-Chat, la demande d'autorisation adressée au MELCCFP en vue de l'exécution des travaux de correction envisagés sur la digue aménagée en rive gauche de la rivière Cap-Chat en mai 2017;
- De **MANDATER** Pesca Environnement et spécialement madame Anne Gabor, pour représenter la Ville de Cap-Chat aux fins de la demande d'autorisation susmentionnée.

ADOPTÉE

RÉS.20.09.25

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL (UQAM) – PROJET DE CARACTÉRISATION DES PRÉLÈVEMENTS D’EAU DE FILTRAGE SUR BERGE ET INTÉGRATION DANS LA DÉMARCHE DE PROTECTION DES SOURCES D’EAU POTABLE – AUTORISATION DE SIGNATURE D’UNE ENTENTE SUR LE PARTAGE DES DONNÉES RECUEILLIES DANS LE CADRE DE CETTE RECHERCHE

ATTENDU QUE le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a mandaté l’UQAM pour la réalisation du projet « caractérisation des prélèvements d’eau de filtration sur berge et intégration dans la démarche de protection des sources d’eau potable »;

ATTENDU QUE les buts de cette recherche sont d’identifier les enjeux climatiques et hydrologiques qui influencent la vulnérabilité des prélèvements en situation de filtration sur berge et de formuler des recommandations visant à tenir compte des particularités des prélèvements d’eau identifiées en situation de filtration sur berge dans la démarche de protection des sources d’eau potable municipale;

ATTENDU QUE ce projet s’échelonne sur une période de trois (3) ans, soit jusqu’au 31 décembre 2028;

ATTENDU QUE dans le cadre du projet, l’UQAM et la Ville de Cap-Chat ont convenu de signer une lettre d’entente définissant les engagements de chacun concernant les données recueillies au fil du projet;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance des termes de la lettre d’entente susmentionnée et s’en déclare satisfait ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et résolu unanimement :

- **QUE** la Ville de Cap-Chat **COLLABORE** avec l’UQAM dans la réalisation de son projet de : « *Caractérisation des prélèvements d’eau de filtration sur berge et intégration dans la démarche de protection des sources d’eau potable* »;
- **QUE** monsieur Yves Roy, directeur général-greffier, soit et est **AUTORISÉ** à signer la lettre d’entente intervenue entre l’UQAM et la Ville de Cap-Chat dans le cadre du projet susmentionné.

ADOPTÉE

RÉS.21.09.25

PROGRAMME PRIMA – AUTORISATION DE PAIEMENT – ACHAT D’AUTOCOLLANTS POUR PORTE DE SORTIE DE SECOURS AU LOCAL COMMUNAUTAIRE DU 44 RUE NOTRE-DAME – ENTREPRISE CONCEPT K, GESTION MICHEL DUGAS INC. – SUBVENTION PRIMA

Il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et unanimement résolu d’**AUTORISER** le paiement à **CONCEPT K**, de la facture numéro 311327, datée du 18 septembre 2025, au montant de **130. \$ + taxes**, pour l’achat d’autocollants de porte de sortie de secours au local communautaire situé au 44 rue Notre-Dame à Cap-Chat et d’en **AFFECTER la dépense à la subvention à recevoir du Programme PRIMA** (référence 2032659).

ADOPTÉE

RÉS.22.09.25

APPROBATION DE LA REDDITION DE COMPTES 2024-2025 – ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ 2024-2029 DANS LE CADRE DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (DOSSIER : 2024.1-04)

CONSIDÉRANT la signature d'une entente avec le Regroupement des MRC de la Gaspésie, fiduciaire de l'Alliance pour la solidarité en Gaspésie, pour le financement d'une aide financière de 22 000. \$ accordée au soutien de l'action nommé « Soutien au rendez-vous de socialisation : Loisirs Cap-Chat » au plan de communauté de la Démarche intégrée en développement social de La Haute-Gaspésie;

VU la reddition de compte et rapport final pour la période 2024-2025 dressés par monsieur Stéphane Lemieux, animateur en loisirs et vie communautaire, le tout soumis au Conseil pour approbation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et unanimement résolu :

- **D'APPROUVER** la reddition de comptes et rapport final pour la période de 2024-2025, dressés par monsieur Stéphane Lemieux et datés du 17 septembre 2025;
- De **TRANSMETTRE** cette reddition de compte et rapport final 2024-2025 à madame Anik Truchon, coordonnatrice au développement social au Regroupement des MRC de la Gaspésie.

ADOPTÉE

RÉS.23.09.25

PROJET D'ÉCLAIRAGE DE PENTES DE SKI ADDITIONNELLES AU CENTRE DE PLEIN AIR – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 – SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

ATTENDU QUE le 1^{er} mai 2023, lors de la séance ordinaire du Conseil, la résolution portant le numéro 14.05.23 était adoptée concluant au dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Comité d'investissement de La Haute-Gaspésie pour la réalisation d'un projet d'éclairage de pentes de ski additionnelles au Centre de Plein Air de Cap-Chat;

ATTENDU QUE ladite demande d'aide financière était déposée au Fonds Régions et Ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE le montant de la demande d'aide financière était à l'époque de 145 675. \$ et la municipalité s'engageait à assumer une mise de fonds de 7 000. \$;

ATTENDU QUE la demande a favorablement été reçue mais pour un montant de 100 000. \$ (dossier de la MRC de La Haute-Gaspésie : 450-2023-4);

ATTENDU QUE la municipalité doit consentir une mise de fonds de 10 % du montant de l'aide financière octroyée soit 10 000. \$;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Gaspésie et la Ville de Cap-Chat se sont entendues sur les termes d'une convention concernant l'octroi de l'aide financière non remboursable de 100 000. \$ pour la réalisation du Projet d'éclairage de pentes de ski additionnelles au CPA;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont eu l’opportunité de prendre connaissance du contenu de la convention susmentionnée et qu’ils en sont satisfaits;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et unanimement résolu :

- **QUE** pour la réalisation de son Projet d’éclairage de pentes de ski additionnelles au CPA de Cap-Chat, la municipalité s’**ENGAGE** à assumer la mise de fonds de 10 000. \$;
- **QUE** le Conseil **AUTORISE** monsieur Yves Roy, directeur général-greffier, à signer, pour et au nom de la Ville de Cap-Chat, la convention intervenue entre elle et la MRC de La Haute-Gaspésie en lien avec l’octroi de l’aide financière octroyée de 100 000. \$.

ADOPTÉE

RÉS.24.09.25

ENTENTE ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE CAP-CHAT ET LES MÉCHINS CONCERNANT LA DIRECTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE LES MÉCHINS, LA FORMATION POMPIÈRE ET LE MAINTIEN DES COMPÉTENCES

ATTENDU QUE les municipalités de Cap-Chat et Les Méchins ont convenu des modalités d’une entente de prêt de services pour la direction du Service de sécurité incendie de la municipalité de Les Méchins ;

ATTENDU QU’il est dans l’intérêt de l’une et l’autre qu’une telle entente soit conclue ;

ATTENDU QUE les articles 468 et suivants de la Loi des cités et villes de même que les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec permettent une telle entente ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance des modalités de ladite entente intitulée « *Entente concernant la direction du service de sécurité incendie de la municipalité de Les Méchins, la formation pompière et le maintien des compétences* » et s’en déclare satisfait ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu :

- De **RATIFIER** les termes de l’entente intervenue entre les municipalités de Cap-Chat et celle de Les Méchins intitulée « ***Entente concernant la direction du service de sécurité incendie de la municipalité de Les Méchins, la formation pompière et le maintien des compétences*** » et d’en **AUTORISER** la signature pour et au nom de la Ville de Cap-Chat, par messieurs Marcel Soucy et Yves Roy, respectivement maire et directeur général-greffier.

ADOPTÉE

RÉS.25.09.25

ENTENTE ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE CAP-CHAT ET LES MÉCHINS CONCERNANT L’ENTRAIDE MUTUELLE DE FOURNITURE DE SERVICES DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

ATTENDU QUE les municipalités de Cap-Chat et Les Méchins ont convenu des modalités d’une entente d’entraide mutuelle concernant la fourniture de services de protection contre l’incendie ;

ATTENDU QU’il est dans l’intérêt de l’une et l’autre qu’une telle entente soit conclue afin d’assurer à l’une comme à l’autre une couverture de services incendie complète, adéquate et efficace ;

ATTENDU QUE l'article 33 de la Loi sur la sécurité incendie (LRQ c. S-3.4) fixe les modalités relatives à toute demande d'entraide en protection et sécurité incendie considérée comme demande de « *secours exceptionnel* » auprès d'une autre municipalité ;

ATTENDU QUE les articles 468 et suivants de la Loi des cités et villes de même que les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec permettent une telle entente ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance des modalités de ladite entente intitulée « *Entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services* » et s'en déclare satisfait ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu :

- De **RATIFIER** les termes de l'entente intervenue entre les municipalités de Cap-Chat et celle de Les Méchins pour la fourniture de services de protection contre l'incendie intitulée « *Entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services* » et d'en **AUTORISER** la signature pour et au nom de la Ville de Cap-Chat, par messieurs Marcel Soucy et Yves Roy, respectivement maire et directeur général-greffier.

ADOPTÉE

RÉS.26.09.25

ENTENTE ENTRE LA VILLE DE CAP-CHAT ET LA MUNICIPALITÉ DE LES MÉCHINS – SERVICE DE POMPIER PRÉVENTIONNISTE – BÂTIMENTS DE CATÉGORIES 1, 2, 3 ET 4

ATTENDU QUE les municipalités de Cap-Chat et Les Méchins ont convenu des modalités d'une entente de prêt de services d'un pompier préventionniste ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de l'une et l'autre qu'une telle entente soit conclue ;

ATTENDU QUE les articles 468 et suivants de la Loi des cités et villes de même que les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec permettent une telle entente ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance des modalités de ladite entente intitulée « *Entente entre la Ville de Cap-Chat et la municipalité de Les Méchins concernant la prévention des incendies - Allocation de 14 heures par semaine des services d'un pompier préventionniste* » et s'en déclare satisfait ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et unanimement résolu :

- De **RATIFIER** les termes de l'entente intervenue entre les municipalités de Cap-Chat et celle de Les Méchins intitulée « *Entente entre la Ville de Cap-Chat et la municipalité de Les Méchins concernant la prévention des incendies - Allocation de 14 heures par semaine des services d'un pompier préventionniste* » et d'en **AUTORISER** la signature pour et au nom de la Ville de Cap-Chat, par messieurs Marcel Soucy et Yves Roy, respectivement maire et directeur général-greffier.

ADOPTÉE

RÉS.27.09.25

AUTORISATION DE PAIEMENT À RÉFRIGÉRATION MERCIER INC. DE LA FACTURE N° 9161 DATÉE DU 31 JUILLET 2025, AU MONTANT DE 7 380. \$ + TAXES POUR L’ACHAT ET L’INSTALLATION D’UNE THERMOPOMPE À L’ÉDIFICE ÉMILE-CÔTÉ (BUREAU DE POSTE)

Il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et unanimement résolu :

- D’**AUTORISER** le paiement à Réfrigération Mercier Inc., de la facture numéro 9161 datée du 31 juillet 2025, au montant de 7 380. \$ + taxes, pour l’achat et l’installation d’une thermopompe à l’édifice Émile-Côté (bureau de poste) ;
- D’**AFFECTER** la dépense au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.28.09.25

ACCEPTATION DU DEVIS PRÉSENTÉ PAR INFORMIDATA SOLUTIONS PME POUR LES SERVICES D’UTILISATION DE LICENCES, DE SAUVEGARDE DES DONNÉES, PROTECTION ANTIVIRUS ET PROTECTION CYBERSÉCURITÉ – BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE la municipalité devait mettre à niveau ses services informatiques, assurer la sauvegarde de ses données et disposer d’une protection adéquate de celle-ci ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu de l’entreprise « Informidata Solutions PME », le 17 avril 2025, un devis portant le numéro EST-102047 couvrant l’ensemble de ses besoins pour un coût mensuel de 823. \$ + taxes ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance dudit devis et s’en déclare satisfait ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement :

- De **RETENIR** l’offre de service (Devis EST-102047), daté du 17 avril 2025, soumis à la Ville par l’entreprise « Informidata Solutions PME », **au prix mensuel de 823. \$ + taxes** ;
- D’**AFFECTER** la dépense au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.29.09.25

MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES HEURES DE GLACE DU CENTRE SPORTIF CLAUDE-JOURDAIN DE CAP-CHAT

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l’unanimité que la Ville de Cap-Chat **FIXE** les tarifs pour la location de la glace au Centre sportif Claude-Jourdain, pour la saison hivernale 2025-2026, à savoir :

ACTIVITÉS	COÛTS
Hockey	100. \$ / heure
Hockey-bottines	90. \$ / heure
Tournoi	90. \$ / heure
Roller Hockey	90. \$ / heure
Location privée – Patinage	90. \$ / heure

ADOPTÉE

BILAN DU MANDAT 2021-2025 DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire expose les projets réalisés et en cours de réalisation inhérents aux services suivants :

- Sécurité incendie ;
- Travaux publics ;
- Loisirs et vie communautaire.

Autres réalisations :

- Ajout de kiosques au Marché public de la halte routière ;
- Mise à niveau du local des fermières de Cap-Chat ;
- Projet de construction de 36 logements abordables ;
- Collaboration avec les entreprises AEM Canada et Damaboïs ;
- Installation tableau électronique d'information touristique ;
- Bornes de recharge et d'entretien pour les vélos ;
- Installation d'une station d'alerte sismique précoce à l'Hôtel de Ville ;
- Amélioration du réseau mobile par Télus dans le secteur du Lac Pelchat ;
- Acquisition de radars pédagogiques pour les automobilistes ;
- Révision des Conditions de travail du personnel cadre ;
- Signature d'une Convention collective des employés municipaux ;
- Réfection des espaces bureaux de l'Hôtel de Ville et acquisition d'ameublement ;
- Élaboration d'un nouveau Plan de sécurité civile.

MOT DU MAIRE

Le maire annonce son retrait de la scène politique municipale et adresse ses remerciements à tous les citoyens, aux membres du Conseil municipal, aux pompiers ainsi qu'à tous les employés municipaux.

« Croyant avoir laissé des bases solides avec le travail accompli durant ce mandat, aucun doute subsiste à ce que ses successeurs sauront poursuivre les projets et le développement de la municipalité ».

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une vingtaine de personnes assistent à l'assemblée.

Le maire répond aux questions qui lui sont adressées.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est 20 h 22 et il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** que l'assemblée soit et est levée.

MARCEL SOUCY
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER